



- Quand ?** Deux stages de niveau dynamique pour 12 participants chacun
Du Samedi 21 Janvier au Samedi 28 Janvier 2023 et du samedi 28 janvier au samedi 4 février. Le choix de la semaine ne sera respecté que si la répartition des stagiaires (et des chauffeurs) le permet.
- Où ?** En gestion libre au chalet « Le Télégraphe » à Bourg d'Oisans
- Comment ?**
- Départ de Nantes vers 6 heures (en minibus 9 places et en train pour 3 personnes). Pique-nique en route (à prévoir) et arrivée en fin d'après-midi.
 - Retour le 28 Janvier ou le 4 février en fin de journée.
 - Hébergement dans un grand gîte comportant 6 chambres de 2 ou 3.
 - Chaque participant prendra part à tour de rôle à la confection des repas.
 - Encadrement par **Maxime** qui sera logé avec nous.
 - Organisation par Jocelyne Wawrezinieck et Fabienne Piétin
- Pour qui ?**
- Réservé aux adhérents de l'ACH qui pratiquent une **activité régulière à allure dynamique ou plus** et qui **acceptent toutes les contraintes de la vie en collectivité**.
 - Chaque stage est limité à 12 participants. Sur place les participants seront transportés en minibus et par **Maxime**.
 - Réservé aux marcheurs capables de **marcher au moins 6 heures dans une journée et avec un dénivelé positif de 600 m.**
- Quel Programme ?**
- En fonction de la météo et de l'enneigement, **parcours de randonnée avec ou sans raquettes**
 - **Découverte du patrimoine régional**

Tarif : 430 € par personne

Ce tarif comprend : le trajet A/R en minibus 9 places ou en train ; tous les déplacements sur place en minibus ou avec **Maxime** ; l'hébergement 7 nuits au gîte « Le Télégraphe », tous les repas du dîner du 21 ou 28 janvier au déjeuner du 28 janvier ou 4 février (ces repas ainsi que les pique-niques seront préparés à tour de rôle par les participants), l'accompagnement en raquettes, l'organisation et l'animation du séjour.

Ce tarif ne comprend pas : le déjeuner du samedi 21 ou 28 janvier (prévoir un pique-nique), la location des raquettes, les vins chauds pris en terrasse...

Après validation de l'inscription par les coachs, le formulaire d'inscription sera transmis aux participants retenus pour participer au stage. Ce formulaire devra être complété et remis à **Jocelyne** ou **Fabienne** accompagné d'un chèque de 100 € d'acompte.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'ACH.

Le montant du solde devra être versé en une ou deux fois (début décembre et avant le 03 janvier) soit par chèque soit par paiement par Internet via **Crédit Mutuel Pay Asso**.

Les tarifs étant calculés au plus juste en fonction du nombre de participants, il ne pourra être procédé à aucun remboursement après le versement de l'acompte sauf si il y a un remplaçant.

Conditions sanitaires :

En raison de la pandémie de la COVID 19, les consignes gouvernementales en vigueur à cette date seront appliquées.